



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

Date de convocation : 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire.

Présents : Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Françoise Charles, Pascal Lardeux.

Absents excusés : Patrick Boiteau donne pouvoir à Catherine Delarue
Marie-Françoise Jahier donne pouvoir à Olivier Huyghe
Michel Deroo donne pouvoir à Françoise Charles
Nicolas Josselin donne pouvoir à Virginie Haudebert

Secrétaire de séance : Pascal Lardeux

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2026

- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2026 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Un membre de l'Assemblée souhaite apporter une précision sur le paragraphe n° 6 du PV – Subventions aux associations et Cotisations aux organismes 2026 en ajoutant :

« Les membres de l'Assemblée faisant partie d'une association se sont retirés de la salle et n'ont pas participé au vote des subventions ». Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2-VIE DE LA MAIRIE

Voirie

Le référent de la Commission Voirie, Olivier Huyghe, informe que la maire a reçu un devis concernant des travaux en mutualisation avec la commune de Coudray, route de Formusson, au niveau du carrefour de Bréon.

Les travaux d'effacement des réseaux dans la rue du Pont et la rue du Tourniquet commenceront le 09 mars 2026.

Question Animale



Le suppléant de la Commission Vie Agricole et Question Animale, Olivier Huyghe, informe qu'un chat errant va être stérilisé le 10 mars 2026.

Attractivité Economique Tourisme et Commerce

Le référent de la Commission Attractivité Economique Tourisme et Commerce, Pascal Lardeux, informe que le dossier de la station service n'a pas avancé.

Virginie Haudebert, membre de la commission, informe que le Focus est en phase d'écriture. A ce jour, la moitié du livre est rédigé. Cela nécessite d'y consacrer beaucoup de temps.

Communication

La référente de la Commission Communication, Virginie Haudebert, rappelle que la Commission avait candidaté pour accueillir l'émission Radio Nova sur la commune de Daon en 2026.

Cette demande n'a pas été retenue pour différentes raisons :

- Capacité technique et/ou humaine ne répondant pas à la bonne tenue de l'émission
- L'étape proposée ne correspondait pas au trajet de la tournée
- Une autre étape trop proche de la votre a été validée

2/ Le bulletin Municipal devrait être livré d'ici quelques jours. La distribution va être organisée par l'assemblée, par secteurs.

Urbanisme

1/ Mme le Maire rappelle, qu'en 2025, un courrier avait été adressé à l'entreprise qui déposait de la terre en grande quantité sur la parcelle située en face du lieu dit les Vallées à Daon. Il avait été demandé de déposer une déclaration préalable en mairie pour ce dépôt de terre. Aucune réponse n'avait été reçue. A ce jour, il a été constaté que les dépôts de terre se poursuivent, au delà de 100 m², au même endroit. Un courrier recommandé avec accusé de réception a été envoyé la semaine dernière avec copie à DDT, demandant d'effectuer une déclaration préalable en mairie. L'entreprise a depuis contacté la mairie, informant qu'une régularisation va être faite.

2/La demande préalable de travaux déposée par la SAS OPJMO - 49 rue Dominique Godivier à Daon, relative à l'installation d'un escalier extérieur rue Abbé Bernier a été accordée. La délibération n°2026-02 k portant déclassification d'un terrain du domaine public communal et cession a été transmise au notaire en charge du dossier. Il a indiqué qu'un géomètre doit effectuer le bornage de la parcelle qui sera vendu à la SAS OPJMO. La régularisation d'une cession parcellaire relative à un dossier antérieur au mandat actuel sera réalisée en même temps.

La référente de la Commission Urbanisme, Virginie Haudebert, informe qu'à ce jour, Coop Logis n'a pas apporté d'information supplémentaire pour le projet de lotissement.

Vie Associative Sportive et Culturelle



- 1/ La référente de la Commission Vie Associative Sportive et Culturelle, Delphine Gouy, informe que le club de Basket de Daon accueillera le dimanche 25 avril 2026, les demi-finales du challenge féminin de basket de la Mayenne, à la salle des sports de Daon. Olivier Huyghe apportera les réponses aux questions du club.
- 2/ Anjou Sport nature organise un Raid Sportif le dimanche 12 avril 2026, au niveau du Pont et de la cale à bateaux.
- 3/ Le club de Badminton de Daon organise un tournoi le dimanche 19 avril 2026 à la salle des sports.

Enfance et Jeunesse

La référente de la Commission Enfance et Jeunesse, Françoise Charles, indique que le Chef du Service Transports Aléop en Mayenne a informé la mairie que, suite au bilan d'effectifs réalisés tous les ans sur leurs circuits scolaires, le circuit assurant la liaison depuis Daon vers l'école de Coudray ne compte cette année que 2 élèves, dont 1 en CM2 qui devrait utiliser le circuit collégien l'année prochaine. Par souci d'équité de traitement avec d'autres communes du territoire dont les circuits ont été supprimés pour les mêmes raisons d'effectifs, il a été confirmé que ce circuit primaire sera fermé à la prochaine rentrée de septembre 2026 en raison d'un effectif insuffisant (< 5 élèves sur véhicule léger) comme cela est prévu au chapitre 9 du Règlement régional du transport scolaire. Pour votre information, ce circuit représente un budget annuel d'environ 17 000 € HT.

Les familles seront contactées prochainement, par le service des transports Aléop pour les informer de cette décision, afin de leur permettre de trouver une solution alternative.

3 – COMMISSION FINANCES

a. Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Principal de la Commune

Delphine Gouy, référente de la Commission Finances, présente le Budget Primitif Principale 2026 aux membres du Conseil Municipal.

Il est demandé aux membres de l'Assemblée de se prononcer.

DELIBERATION 2026-03 A

Le Conseil Municipal après étude et débat,

A 10 Voix POUR,

-VALIDE le Budget Primitif 2026 – Budget Principal de la commune qui s'équilibre comme suit :

-Section de Fonctionnement : 476 055,00 €

-Section d'Investissement : 191 686,65 €

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

b. Vote du Budget Primitif 2026 – Budget annexe Garage



Delphine Gouy, référente de la Commission Finances, présente le Budget Primitif 2026 – Budget annexe Garage.

Il est demandé aux membres de l'Assemblée de se prononcer.

DELIBERATION 2026-03 B

Le Conseil Municipal après étude et débat,

***à 9 Voix POUR, 1 Voix CONTRE**

-VALIDE le Budget Primitif 2026 – Budget Annexe Garage comme suit :

-Section de Fonctionnement : 10 927,64 €

-Section d'Investissement : 14 573,64 €

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

c. Emprunt TEM – Enfouissement des réseaux rue du Pont et rue du Tourniquet

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour les besoins de financement pour les travaux d'effacement des réseaux dans le rue du Pont et la rue du Tourniquet, dont le montant total des travaux s'élève pour rappel à 81 820,00 € TTC.

Delphine Gouy, 1^{ère} Adjointe présente les différentes propositions reçues par les banques qui ont été sollicitées.

La Commission Finances à retenue l'offre suivante qu'elle juge la plus intéressante :

-Un emprunt de 81 820,00 €, avec un remboursement trimestriel sur une durée de 20 ans ;

-Le taux nominal de l'emprunt sera de 3.97 % (taux fixe) en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives) ;

-Le taux effectif global (TEG) ressort à « 3.99335 » % , « Périodicité 20 ans», « 150 € de Frais de dossier » ;

-Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 1 022.75 Euros ;

-Le cout total du crédit s'élève à 114 708,57 € (estimé),

-Le montant des intérêts s'élèvent à 32 888,57 €.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.=



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE de DAON

8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON

Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

DELIBERATION 2026- 03 C

Le Conseil Municipal après étude et débat,

***à 10 Voix POUR,**

-**AUTORISE** Mme le Maire à réaliser un prêt auprès de la CAISSE FÉDÉRALE DU CREDIT MUTUEL de Maine Anjou, Basse Normandie, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53) de 81 820 € TTC pour une durée de 20 ans, au taux fixe de 3,97 % en mode d'amortissement dégressif du capital.

-Le taux effectif global ressort à « 3.99335 % », périodicité « 20 ans, « 150 € » de frais de dossier ;

-Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 1 022.75 Euros ;

-Le coût global du crédit s'élève à 114 708,57 €

-Le montant total des intérêts s'élèvent à 32 888,57 €

-**S'ENGAGE**, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances ;

-**AUTORISE** Madame le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

d. Définition de la durée d'amortissement pour les travaux rue du Pont et rue du Tourniquet

La référente de la Commission Finances, Delphine Gouy, informe que suite au début des travaux d'effacement des réseaux dans la rue du Pont et dans la rue du Tourniquet, il est proposé de fixer la durée d'amortissement de ces travaux pour une durée de 20 ans. La durée d'amortissement tient compte du montant des travaux engagés. Une annexe est présentée aux membres du Conseil municipal.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de la durée de l'amortissement.

DELIBERATION 2026-03 D

Le Conseil Municipal après étude et débat,

***à 10 Voix POUR,**

-**VALIDE** la durée d'amortissement des travaux d'effacement des réseaux dans la rue du Pont et dans la rue du Tourniquet à 20 ans - N° de compte comptable : 204182 - N° Inventaire : 2026-01 ;

-**AUTORISE** Madame le Maire à mettre en place la durée d'amortissement et à la communiquer au SGC pour mise en œuvre ;

-**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette décision.



4-COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

- **Convention Chrysalide 2025-2026**

La référente de la Commission Enfance et Jeunesse, Françoise Charles rappelle que l'Association Chrysalide permet aux enfants du RPI de Daon - Argenton-Notre-Dame de bénéficier de nombreuses activités sportives et culturelles.

Le montant par enfant demandé par l'Association Chrysalide est de 50 euros par élèves.
24 enfants sont concernés pour cette année scolaire 2025-2026. Le montant total s'élève à 1200 €.

Il est proposé au Conseil Municipal le renouvellement de la Convention.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

DELIBERATION 2026-03 E

Le Conseil Municipal après étude et débat,

***à 10 Voix POUR,**

-VALIDE la signature de la Convention Chrysalide pour 2025-2026 ;

-VALIDE le versement de 1200 € ;

-AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les documents afférents au dossier.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire
Catherine Delarue

Le 06 mars 2026

Secrétaire de séance
Pascal Lardeux